

Ville de LAMBALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille un, le TROIS MAI, A 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc CAURET, Maire.

PRESENTS : M. CAURET Loïc, Maire.

M. KERGROAS Yvon, Mme CLERET Marie-Christine, MM. KERAUFFRET Arsène, LE GUEVEL Jean-Pierre, Mme PHILIPPE Lydie (et Maire délégué), M. LEHERISSEY Joël, Mme PRUNAUD Christine, M. LOUET Roland et Mme DOBET-PINCEMIN Paulette, Adjoints.

M. BENOIT Jean et Mme AUBRY Danielle, Maires délégués.

Mme PANSART Simone, MM. PRIGENT Yves, GOMBERT Roland, Mme LE GALLOU Marie-Françoise, M. ROUILLE Roger, Mmes BODI-MIOSSEC Jacqueline, MORIN Roselyne, Mlle BESNARD Danielle, MM. BOUGEARD Eric, GUYMARD Jean-Luc, CARFANTAN Philippe, Mme RIO Isabelle, MM. CLEMENT Yves, CARISSAN Michel, NESTOUT Christian, Mme COLAS Nicole, MM. ROUXEL André, MICHELET Denis et MONTJARRET François, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme PROPHETE Yvette, Maire délégué, représentée par M. NESTOUT Christian, Conseiller Municipal.
EXCUSES Mme MORIN Gisèle, Conseillère Municipale, représentée par M. KERAUFFRET Arsène, Adjoint.

SECRETAIRE : Monsieur CLEMENT Yves.

OBJET : PROJET DE CREATION D'UNE ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) - VALIDATION DU PROJET APRES AVIS DE LA COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier relatif à la création sur la Commune de LAMBALLE d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P), a été examiné officiellement par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 30 janvier 2001 à RENNES.

Il indique que Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor, par courrier du 19 mars 2001, lui a fait part du relevé de l'avis émis par cette commission et a demandé que soient prises en compte les réserves qui y sont formulées.

Après avoir donné lecture de ce document à l'assemblée, Monsieur le Maire lui demande d'approuver le dossier modifié dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier du projet de création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager modifié, prenant en compte les observations de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites émises dans sa séance du 30 janvier 2001.

Fait et délibéré à LAMBALLE, les dits jours, mois et an. (Suivent les signatures).
Pour copie certifiée conforme à l'original
à LAMBALLE, le quatre mai deux mille-un.

Pour Copie Conforme

La Chef de Bureau

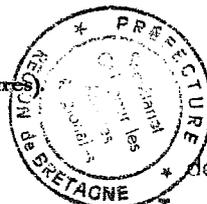
Certifiée transmise à la Préfecture le 10.05.2001

Affichée en mairie, le 10.05.2001

Notifiée le 10.05.2001

Certifiée exécutoire le 10.05.2001

Guy ALLAIN



ou pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du
30 JAN. 2002

Le Préfet de la Région
de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Pour le Préfet,
la Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales

L. CAURET

Dara SIN